

CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE

Le lycée des Métiers Pierre Mendès France, 380 rue du Mas de Brousse, 34060
MONTPELLIER CEDEX 2,
représenté par son Proviseur Monsieur Alain PEREZ

ET

L'Association Départementale des Comités Communaux Feux de Forêts et des
Réserves Communales de Sécurité Civile de l'Hérault, 8 ZA les Baronnes, 34730
PRADES LE LEZ,
représentée par sa Présidente Madame Chantal CHAPUIS

La présente convention de partenariat constitue un accord cadre qui a pour objet de mettre en place le partenariat entre le lycée Pierre Mendès France avec sa filière des métiers de l'automobile et l'Association Départementale des Comités Communaux Feux de Forêts et des Réserves Communales de Sécurité Civile de l'Hérault (ADCCFFH) qui fédère et représente les Comités Communaux Feux de Forêts (CCFF) et les Réserves Communales de Sécurité Civile (RCSC) du département.

RAISONS DU PARTENARIAT

Considérant d'une part,

- que le lycée Pierre Mendès France propose dans son offre de formation toutes les formations aux métiers de la filière de l'automobile,
- que le lycée Pierre Mendès France forme tous les publics de la formation initiale à la formation continue, sous tous les statuts, en partenariat avec le Conseil Régional du Languedoc-Roussillon,

- que le lycée Pierre Mendès France propose toutes les compétences dans le secteur de l'automobile,
- que le lycée Pierre Mendès France intègre dans son projet l'Education au Développement Durable, la Prévention Santé Environnement.

Le lycée Pierre Mendès France souhaite créer un partenariat avec l'ADCCFFH à travers différentes actions qui permettront de :

- Promouvoir les métiers de la filière de l'automobile auprès de la population de l'Hérault en ouvrant les ateliers du lycée aux représentants de l'ADCCFFH et des CCFF,
- Promouvoir l'image de l'ADCCFFH auprès des jeunes en réalisant les travaux de carrosserie/peinture et de maintenance mécanique des véhicules de patrouille des CCFF,
- Faciliter le fonctionnement et l'activité des CCFF par la réalisation des travaux de carrosserie/peinture et de maintenance mécanique des véhicules de patrouille des CCFF,
- Développer l'esprit civique auprès des jeunes en participant aux actions de mise aux normes visuelles et de maintenance des véhicules de patrouille,
- Faire reconnaître, valoriser et promouvoir les compétences des personnes en formation.

Considérant d'autre part,

- que l'ADCCFFH fédère les CCFF et les RCSC des communes adhérentes,
- que l'ADCCFFH attribue aux CCFF et aux RCSC des véhicules d'occasion réformés par les services de l'Etat afin de remplir les missions de prévention, surveillance, alerte et guidage des services de secours en période de risque,
- que les communes bénéficiaires de ces véhicules ont obligation de les mettre aux normes visuelles (couleur orange, sigle sur les portières, lettres blanches sur le toit),
- que l'ADCCFFH propose à ses bénévoles un plan de formation annuel (PSC1, topographie,...) mis en œuvre avec ses partenaires,
- que l'ADCCFFH propose des interventions auprès du grand public et des scolaires avec l'objectif de sensibiliser les jeunes à la prévention des risques incendie et à la sauvegarde des espaces naturels,
- que l'ADCCFFH fonctionne sur le principe du bénévolat,
- que les CCFF fonctionnent sur le principe du bénévolat,
- que l'ADCCFFH bénéficie de l'agrément départemental de sécurité civile,
- que l'ADCCFFH collabore avec les services départementaux de secours,

L'ADCCFFH souhaite créer un partenariat avec le lycée Pierre Mendès France à travers différentes actions qui permettront de :

- Promouvoir l'image de l'établissement en réalisant des actions de communication sur les formations du lycée Pierre Mendès France,

- Faire connaître la diversité des métiers de la filière de l'automobile auprès de la population de l'Hérault en communiquant sur les réalisations du lycée Pierre Mendès France,

- Développer l'esprit civique auprès des jeunes en réalisant des interventions dans les classes, à la demande des équipes pédagogiques et en partenariat avec elles, sur le thème du développement durable et de la Prévention Santé Environnement.

AXES DU PARTENARIAT

I – REALISATION DES TRAVAUX DE PEINTURE ET DE MAINTENANCE DES VEHICULES DE PATROUILLE

Le lycée Pierre Mendès France s'engage à proposer à l'ADCCFFH la réalisation des travaux de mise aux normes visuelles (peintures) ainsi que les travaux de maintenance mécanique des véhicules de patrouille des CCFF.

Le lycée Pierre Mendès France fixera en fonction de ses capacités et de sa programmation des « travaux clients » le nombre de véhicules pouvant être traités chaque année scolaire.

L'ADCCFFH s'engage à faire le lien entre le lycée et les CCFF, notamment pour l'identification des besoins de travaux et l'organisation de ceux-ci au cours de l'année. L'ADCCFFH sera l'interlocuteur unique du lycée pour la mise en œuvre de la convention.

Le cas échéant, les frais de ces travaux (peinture, pièces, main d'œuvre) seront pris en charge par les mairies des CCFF identifiés, conformément à un chiffrage réalisé par le lycée avant les travaux.

L'ADCCFFH veillera particulièrement à ce que les CCFF s'engagent à présenter leur véhicule au lycée sur RDV et à respecter les délais nécessaires aux travaux devant être réalisés.

II - INFORMATION ET COMMUNICATION

Le lycée Pierre Mendès France s'engage à promouvoir l'image de l'ADCCFFH, des CCFF et RCSC en son sein par une communication sur le présent partenariat (panneaux d'affichage, site internet, journée portes ouvertes,...).

L'ADCCFFH, les CCFF et les RCSC bénéficiaires du partenariat s'engagent à promouvoir l'image du lycée Pierre Mendès France et de ses filières par le « marquage » des véhicules de patrouille (par exemple « véhicule entretenu par le lycée Pierre Mendès France »...), une communication dans sa lettre aux bénévoles et une communication sur son site internet.

III - FORMATION

Le lycée Pierre Mendès France s'engage à développer l'esprit civique des personnes en formation, en sollicitant l'ADCCFFH pour réaliser des interventions dans les classes sur le thème de la prévention des feux de forêts et des autres catastrophes naturelles, et du rôle des bénévoles de l'ADCCFFH dans le dispositif départemental.

MISE EN ŒUVRE ET DIFFUSION DE L'ACCORD

Le présent accord constitue le cadre de référence du partenariat entre le lycée Pierre Mendès France et l'ADCCFFH.

L'ADCCFFH le diffusera auprès des CCFF membres.

Le lycée Pierre Mendès France le diffusera auprès de l'ensemble de ses équipes pédagogiques.

DISPOSITIF DE SUIVI ET DISPOSITION FINALE

Cet accord vise à valoriser l'enseignement professionnel et technologique à travers la démarche qualité mise en place dans les lycées des métiers.

Les accords particuliers entre le lycée Pierre Mendès France, l'ADCCFFH et tout autre partenaire souhaité feront l'objet d'avenants spécifiques à cet accord.

Le proviseur du lycée Pierre Mendès France et la présidente de l'ADCCFFH se rencontreront au moins une fois par an pour dresser un bilan des activités réalisées qui sera remis à chacun des partenaires, et pour soumettre de nouvelles propositions pour l'année suivante.

Le présent accord prend effet à la date de sa signature. Il est conclu pour une durée de 3 ans et est reconductible tacitement.

Il peut être modifié par avenant, à la demande de l'une ou l'autre des parties, ou être dénoncé. En cas de dénonciation ou de non renouvellement, un préavis de trois mois sera respecté. Toutes les actions définies pour l'année scolaire en cours seront menées à leur terme.

Fait à Montpellier en 2 exemplaires, le

9 - 10 - 2013

Pour le lycée Pierre Mendès France
Le Proviseur,

Pour l'ADCCFFH
La Présidente,



ADCCFFH - RCSC
8, ZA Les Baronnes
34730 Prades-le-Lez
© 04 67 59 77 17
Fax 04 67 59 78 32